

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
14/11/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F0116P0188

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un lotissement sur l'ancien site de la Sorbonne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33° : Lotissement (soumis à permis d'aménager)	L'emprise du projet est de 15.903m ² La surface de plancher prévisionnelle est d'environ 28.000m ² : Environ 18.000 m ² de logement Environ 500 m ² de commerces Environ 9.500m ² d'équipements scolaire et sportif

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Inutilisé depuis 2011, le site de la Sorbonne fait partie de la liste des terrains de l'Etat mobilisables pour la construction de logement. Après des études menées par Grand Paris Aménagement en concertation avec les collectivités et administrations concernées, un projet d'aménagement a été validé par tous. Ce projet correspond aux orientations d'aménagement du PLU d'Asnières-sur-Seine. Il s'insère dans un tissu urbain dense et bien desservi par les transports en commun. Il permet la construction d'un programme de logement avec commerces en pied d'immeuble et d'un collège, organisés autour d'un espace vert public.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de donner une vocation à un espace inutilisé pour réaliser une opération d'aménagement de grande qualité urbaine, architecturale et environnementale dont la programmation répond aux besoins de la métropole et du contexte local.

Le programme de logement comprend au moins 25% de logement social.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La mise en œuvre du projet démarre par une phase de désamiantage et de démolition des bâtiments universitaires existants ainsi qu'une mise en état du terrain (début 2017).

Une première tranche de travaux d'espace public aura lieu pour permettre la viabilisation des lots.

Une seconde phase verra la construction du programme de logement (mi 2017-fin 2018).

A la livraison du programme de logement, Grand Paris Aménagement mènera les travaux qualitatifs sur les espaces publics et réalisera l'espace vert.

Les travaux du collège, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, devraient démarrer en 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la livraison de l'opération, le site viendra s'insérer dans le tissu urbain asniérois :

La partie privée du programme de logements sera gérée en copropriété,

La partie sociale du programme de logements sera gérée par un bailleur social,

Les espaces publics seront gérés par la ville d'Asnières-sur-Seine,

Le collège sera géré par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le site sera desservi par les réseaux de transport existants : ligne 13 (Station Gabriel Péri) et RER C (Les Grésillons). Il bénéficiera prochainement d'une desserte renforcée par la ligne 15 ouest du Métro du Grand Paris (Gare des Grésillons prévue en 2030).

Le projet se conformera aux exigences du PLU en matière de stationnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager au titre de la procédure de lotissement (article R. 421-19 a) premier tiret du code l'urbanisme).

La démolition des bâtiments actuels est sujette à permis de démolir et les constructions seront soumises à permis de construire.

Le permis de démolir a été obtenu par l'EPAURIF.

Le cas échéant, déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'assiette du projet : 15.900 m ² environ	valeur en m ²
La surface de plancher prévisionnelle est d'environ 28.000 m ²	valeur en m ²
Environ 18.000 m ² de logement	valeur en m ²
Environ 500 m ² de commerces	valeur en m ²
Environ 9.500 m ² d'équipements scolaire et sportif	valeur en m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation 94 avenue des Grésillons, 92600 Asnières-sur-Seine,	Coordonnées géographiques¹ Long. <u>48 ° 54 ' 53 " N</u> Lat. <u>2 ° 18 ' 12 " E</u>
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	
Point de départ :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est actuellement occupé par les locaux désaffectés de l'antenne de l'université Paris III Sorbonne. Le site comprend des bâtiments, un grand parking et des aménagements paysagers (cheminements et plantations)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Asnières-sur-Seine approuvé le 25 juin 2006, modifié à 4 reprises en 2010, 2011 et 2016.

Le projet fait l'objet d'une orientation d'aménagement particulière (OAP).
Il est situé en zone UPh.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 3,8km de distance, dans une boucle de la Seine (ZNIEFF de l'Île-Saint-Denis)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Asnières est couverte par le PPBE des Hauts-de-Seine approuvé en 2013. Le site de la Sorbonne est concernée par le classement acoustique de l'avenue des Grésillons (Catégorie 4). Les constructions respecteront les mesures d'isolations réglementaires

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPPAUP la plus proche est située à 1,84 km (cité jardins de Gennevilliers)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors des zones humides de la cartographie mise à disposition par la DRIEE.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondations de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé le 9 janvier 2004. Le site est en zone B.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les analyses de sols révèlent que certains remblais sont pollués. La pollution fait l'objet d'une note (annexe 8) qui reprend le diagnostic approfondi et le plan de gestion avec EQRS(annexe 9). Elle conclue que des solutions techniques existent permettant la dépollution du site et l'implantation du programme.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération se situe sur la nappe de l'albien néocomien, et en limite des nappes éocène du Valois et tertiaire du Mantois à l'Hurepoix.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 3,8km de distance, dans une boucle de la Seine (l'Île-Saint-Denis).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est situé à 854 mètres, sans co-visibilité (château d'Asnières).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau générés par les nouveaux logements et équipements sont couverts par le réseau de distribution public existant.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les études de sol, la nappe souterraine se situe à 6 ou 7 mètres en dessous du terrain naturel. Les parkings inondables sont prévus au dessus de ce niveau. Des risques de remontées de nappe existent et des piézomètres seront posés pour contrôler le niveau de la nappe et permettront de déterminer si des rabattements sont nécessaires.
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition font l'objet d'un diagnostic déchet, amiante et plomb. Le constructeur sera incité à utiliser des matériaux de récupération. Les bétons issus de la démolition seront concassés sur place pour être réutilisés notamment dans les structures de voirie. Les matériaux non réutilisables seront évacués dans une filière adaptée (annexe 10 : AVP démolition)
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructeurs seront incités à utiliser des matériaux durables quand cela est possible.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans tous les cas, aucune exploitation du sol n'est prévue.
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est construit et entretenu. Il est situé dans une zone très dense. Le PLU n'a pas identifié de trame verte. Toutefois, l'espace vert prévu par l'OAP sera conçu en forme linéaire en prolongement des plantations de la rue Jaffeux (Gennevilliers). Le maître d'œuvre devra justifier d'une compétence en matière de biodiversité pour concevoir des espaces qui favorisent le vivant endogène.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eu égard à l'éloignement des zones de protection du patrimoine naturel ou bâti, le projet ne génère pas d'impact sur celles-ci. Le projet architectural du collège devra prendre en compte les cités HBM qui jouxtent le projet. Cela sera vérifié dans le cadre du concours d'architectes.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet engendrera à terme des émissions lumineuses à travers ses constructions et ses espaces publics. Les espaces publics seront conçus pour être économes en éclairage et limiter les pollutions lumineuses.</p> <p>Le projet est situé au cœur de la partie dense de l'agglomération parisienne.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets polluants dans l'air. Ses besoins en énergie seront couverts par les réseaux existants. Le programme de logement visera les performances effinergie+.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet se raccorde aux réseaux d'assainissement existants. Le projet des espaces publics déterminera s'il est possible de recourir à de la gestion alternative et quel régime au titre de la loi sur l'eau s'applique à l'opération. Quoiqu'il arrive les rejets des eaux pluviales seront conformes aux exigences de l'article IV du règlement départemental d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>La démolition et surtout le désamiantage des bâtiments existants va engendrer une production de déchets des différentes classes qui seront traités dans les filières adaptées conformément à la réglementation en vigueur et au plan de retrait.</p> <p>Le traitement des terres polluées seront faits dans les filières spécialisées.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet ne porte pas d'atteinte au patrimoine. Les bâtiments qui vont être démolis, de types préfabriqués modulaires, sont de piètre qualité et ne présentent pas d'intérêt patrimonial. Les bâtiments de logement seront en R+A+Attique alors que les bâtiments sur l'avenue des Grésillons sont en R+5 ou en R+6.</p> <p>La DRAC a prescrit un diagnostic archéologique qui sera réalisé après la démolition.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les activités universitaires qui existaient sur le site ont été arrêtées en 2011.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est construit, au moins depuis le début du XXème siècle. Il n'a pas cessé d'être entretenu (tontes, coupes et dératissage) depuis l'arrêt de l'activité universitaire. Le projet visera à conserver le maximum d'arbres en bon état phytosanitaire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux postes EDF situés au sud du site ne présentent pas de risque pour l'environnement immédiat. Les autres sites industriels faisant l'objet d'une ICPE ne sont pas situés à proximité du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone B du PPRI. Le règlement prévoit que seuls les sous sols à usage autre que stationnement sont interdits et que les autres usages sont permis s'ils sont implantés au dessus de la cote casier. Le site n'est pas soumis aux mouvements de sol (argiles hydro-sensibles, poches de dissolution du gypse).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération commence par le désamiantage des bâtiments existants. Conformément au plan de retrait qui sera instruit par l'inspection du travail, les différents produits amiantés seront traités selon le type de matériaux sur lesquels ils se trouvent et les zones de travaux seront confinées. Ces travaux seront dirigés par un bureau d'études et SPS spécialisés.
Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit que pourrait générer le projet est lié à la cour du collège. Les études de programmation de cet équipement tiendront compte du contexte de l'opération et chercheront à les minorer. Les chantiers de démolition et de construction sont susceptibles de générer des nuisances sonores pour les limiter, les entreprises se conformeront aux exigences de chantier à faible nuisance (annexe 7)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun programme de l'opération ne génère d'odeurs. Le choix des commerces sera soumis à agrément de la ville et de GPAM. Aucune installation située à proximité n'est source de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme n'engendre pas de vibrations. Aucun projet situé à proximité n'est source de vibrations (les réseaux de transports lourds ne passent pas directement à proximité du site).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres opérations d'aménagement existent à proximité, notamment les ZAC Parc d'affaires et PSA. Les logements créés vont se cumuler avec ceux des autres projets. Toutefois, eu égard à l'intensité du tissu urbain dans lequel ils s'insèrent et étant donné la taille relativement modeste de cette opération, les impacts du projet Asnières Sorbonne ne sont pas nature à perturber leur environnement.

Les réseaux de transport en commun qui desservent le quartier sont suffisants pour permettre la desserte des nouvelles constructions.

Les besoins en équipements scolaires sont couverts par la participation versée par l'aménageur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet nécessite de prendre en compte un certain nombre d'enjeux environnementaux, dont les plus notables sont les suivants :

- Le risque d'inondation, identifié dans le PPRI. Les prescriptions de la zone B du PPRI seront pris en compte tant de le cadre du chantier que dans la conception des futurs bâtiments.
- Les enjeux liés au désamiantage avant démolition des bâtiments existants. Le chantier de désamiantage sera mené dans un respect scrupuleux des règles de sécurité pour les opérateurs comme pour les riverains et leur observation sera contrôlé par des prestataires qualifiés.
- La pollution des sols. Cette pollution a été étudiée de manière très approfondie et sera traitée en fonction de l'implantation des futurs bâtiments et de l'espace public dans des filières adaptées.

Les différents enjeux sont connus et les études techniques permettent d'appréhender au mieux les impacts et les risques qu'ils peuvent engendrer. Eu égard aux caractéristiques de l'opération et de son environnement, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet Asnières Sorbonne à une étude d'impact.

Qui plus est, l'opération sera réalisée conformément aux engagements de Grand Paris Aménagement, tels que posés dans les Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable (OSTRAAD) de Grand Paris Aménagement qui seront transcrites dans le Programme de Management de Développement Durable (PMDD).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable (OSTRAAD) de Grand Paris Aménagement (EX AFTRP)
Annexe 7 : Exigences chantier à faible nuisance de Grand Paris Aménagement
Annexe 8 : Note pollution
Annexe 9 : Diagnostic pollution des sols
Annexe 10 : Avant projet de démolition et de désamiantage des bâtiments
Annexe 11 : Orientation d'Aménagement Particulière du PLU d'Asnières-sur Seine relative au site de la Sorbonne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

7/11/16

Signature

Dani



grandparis
aménagement

Schéma de localisation des prises de vue

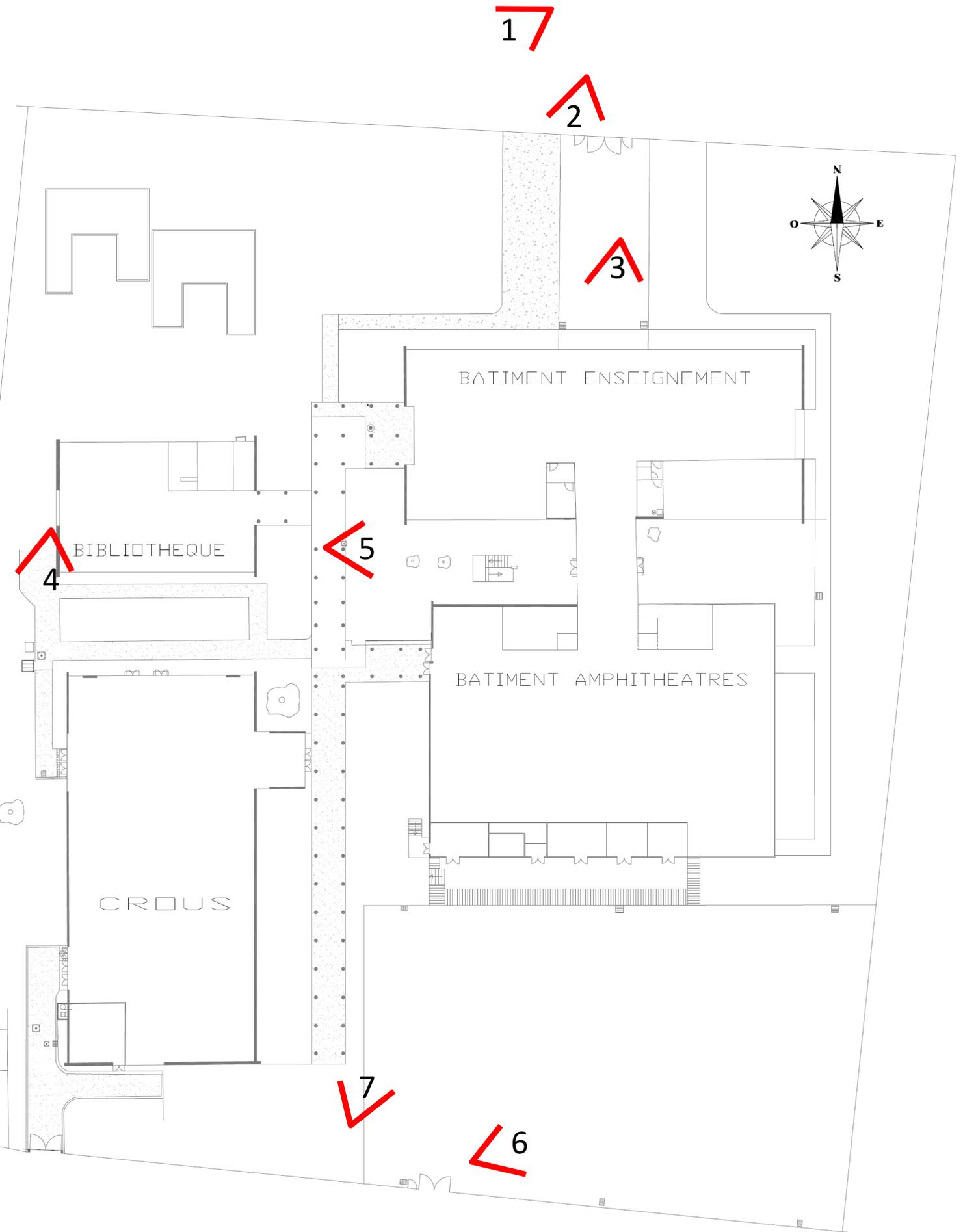




Photo N°1



Photo N°2



Photo N°3



Photo N°4



Photo N°5



Photo N°6

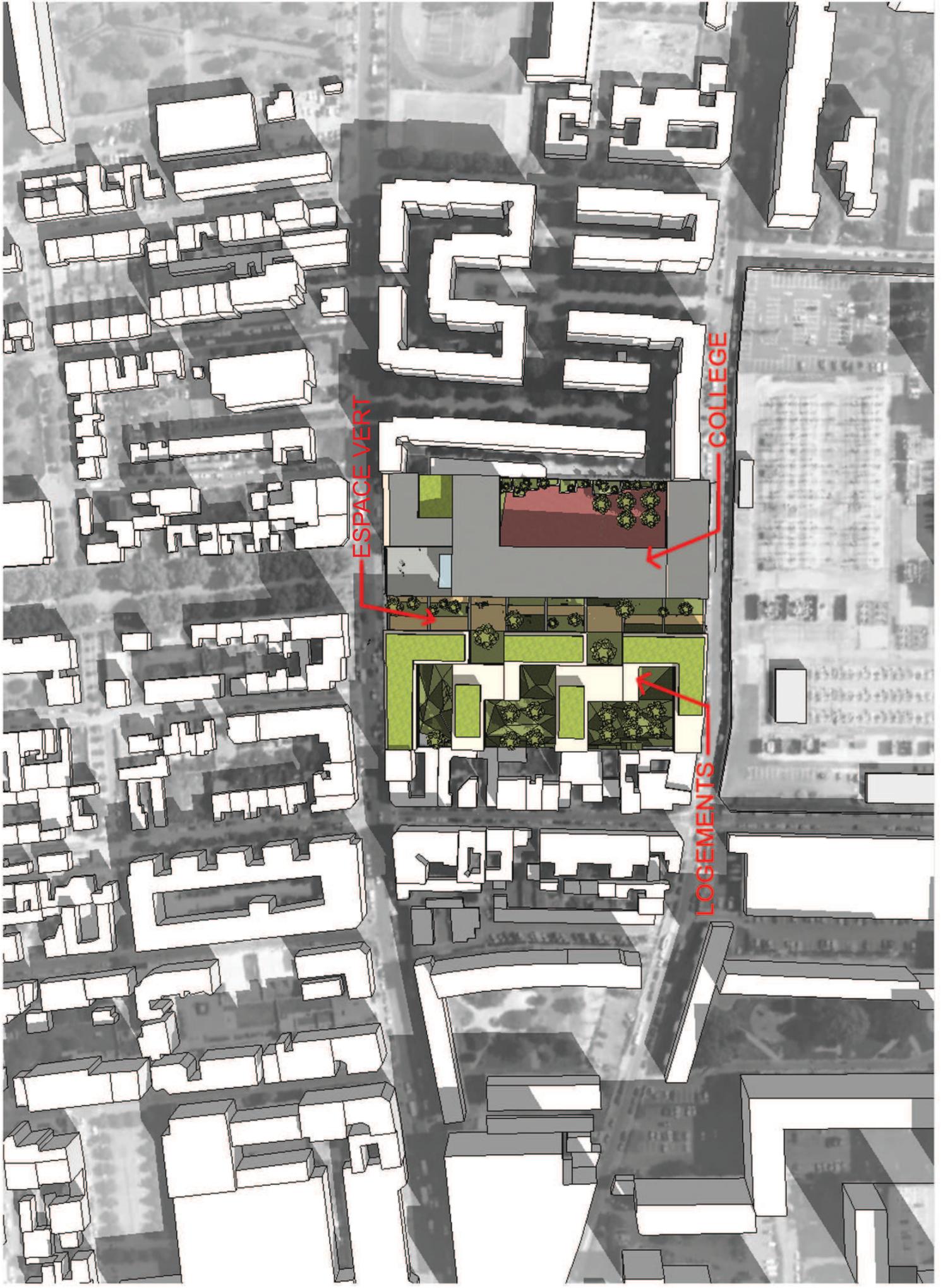


Photo N°7

NO	MODIFICATIONS	DATE	DESCRIPTION
		Decembre 2015	

ETUDE DE FAISABILITE
N° 2
ASNIERES-SUR-SEINE

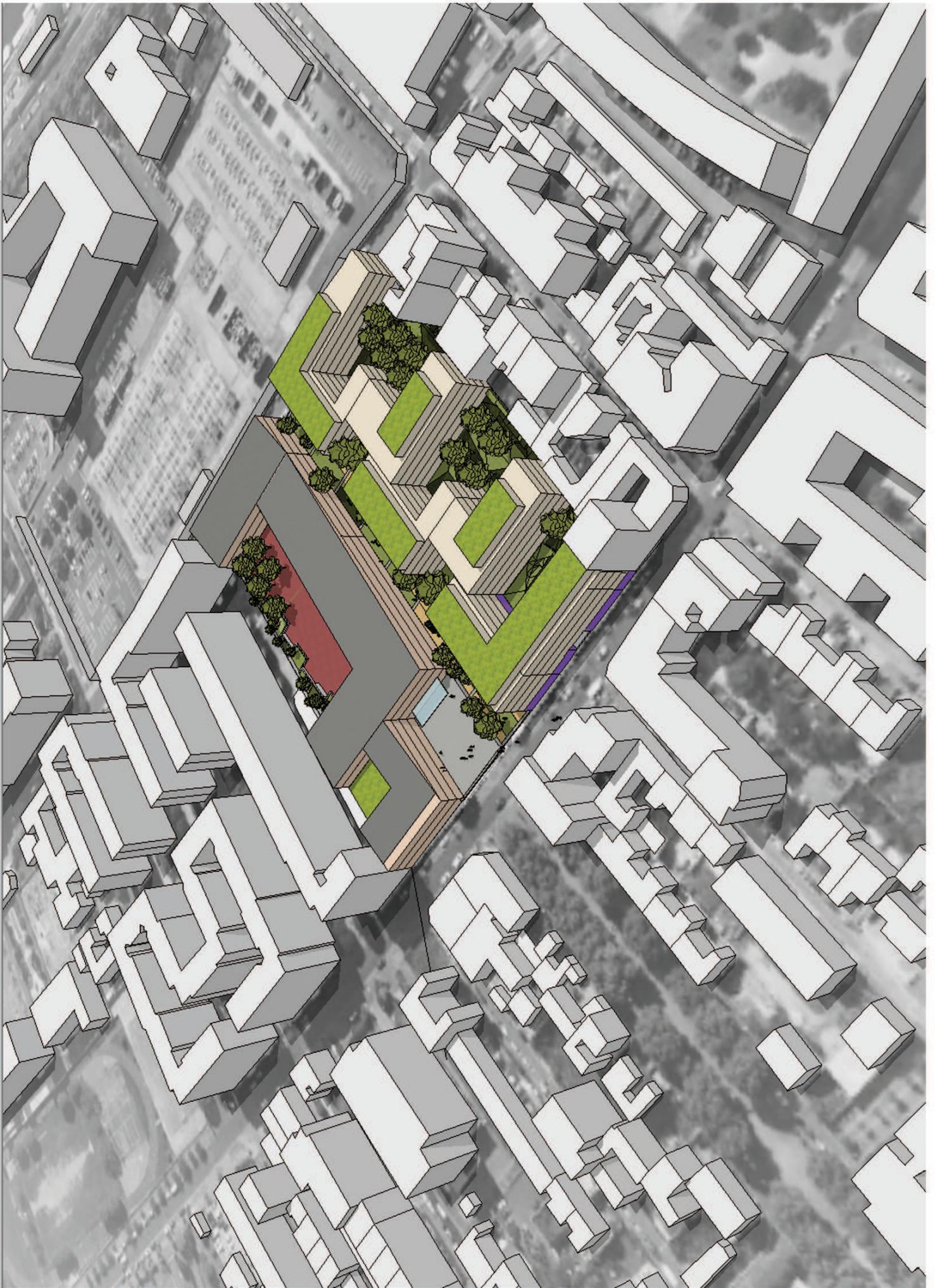
ATELIER D'ARCHITECTURE JL HESTERS
30 rue de Londres 75009 Paris
T : 01 42 90 11 22



IND	MODIFICATIONS		
		ECHELLE	
		DATE	Décembre 2015

ETUDE DE FAISABILITE
ASNIERES-SUR-SEINE
N° 2

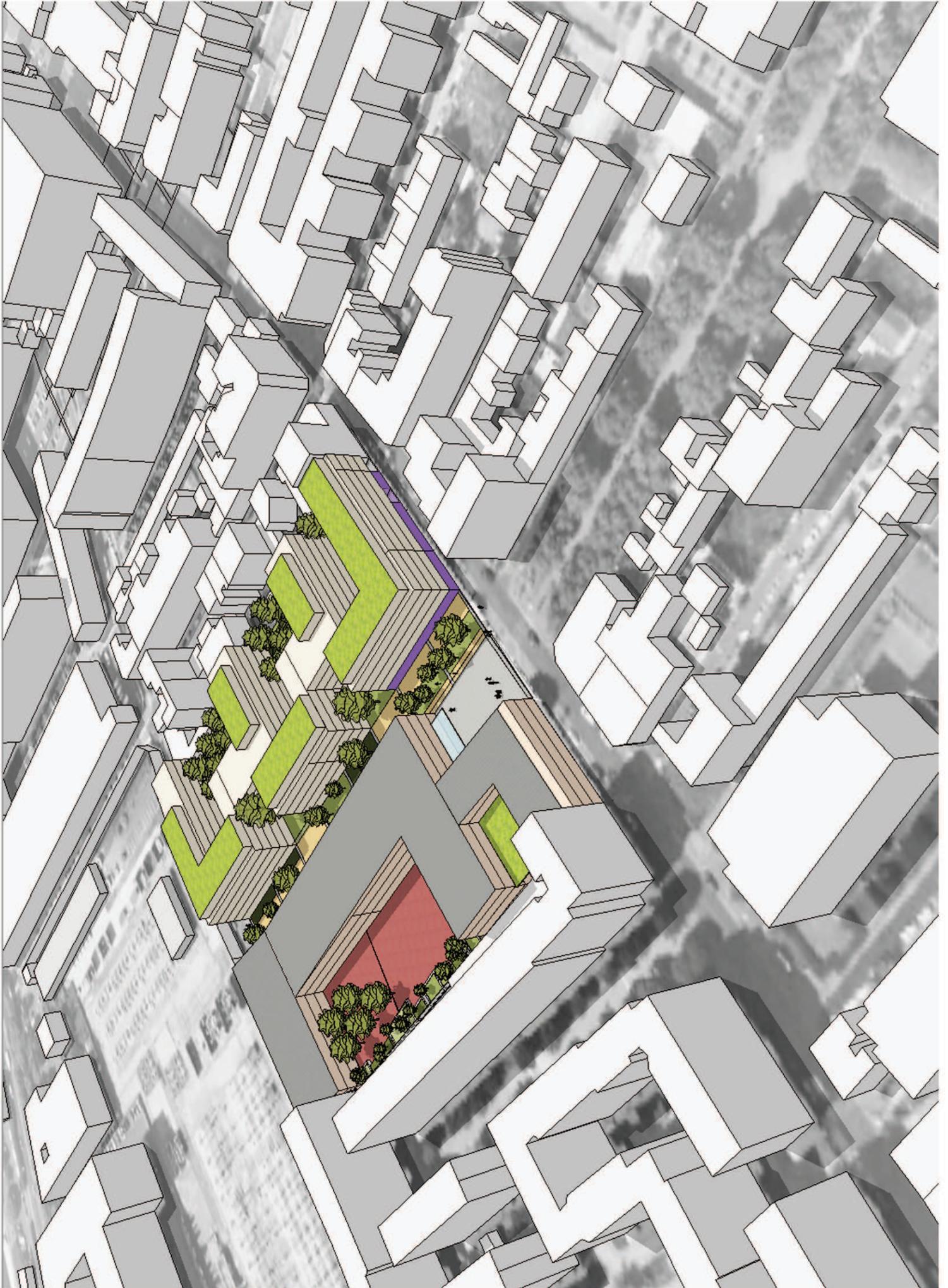
ATELIER D'ARCHITECTURE JL HESTERS
 30 rue de Londres 75009 Paris
 T : 01 42 90 11 22

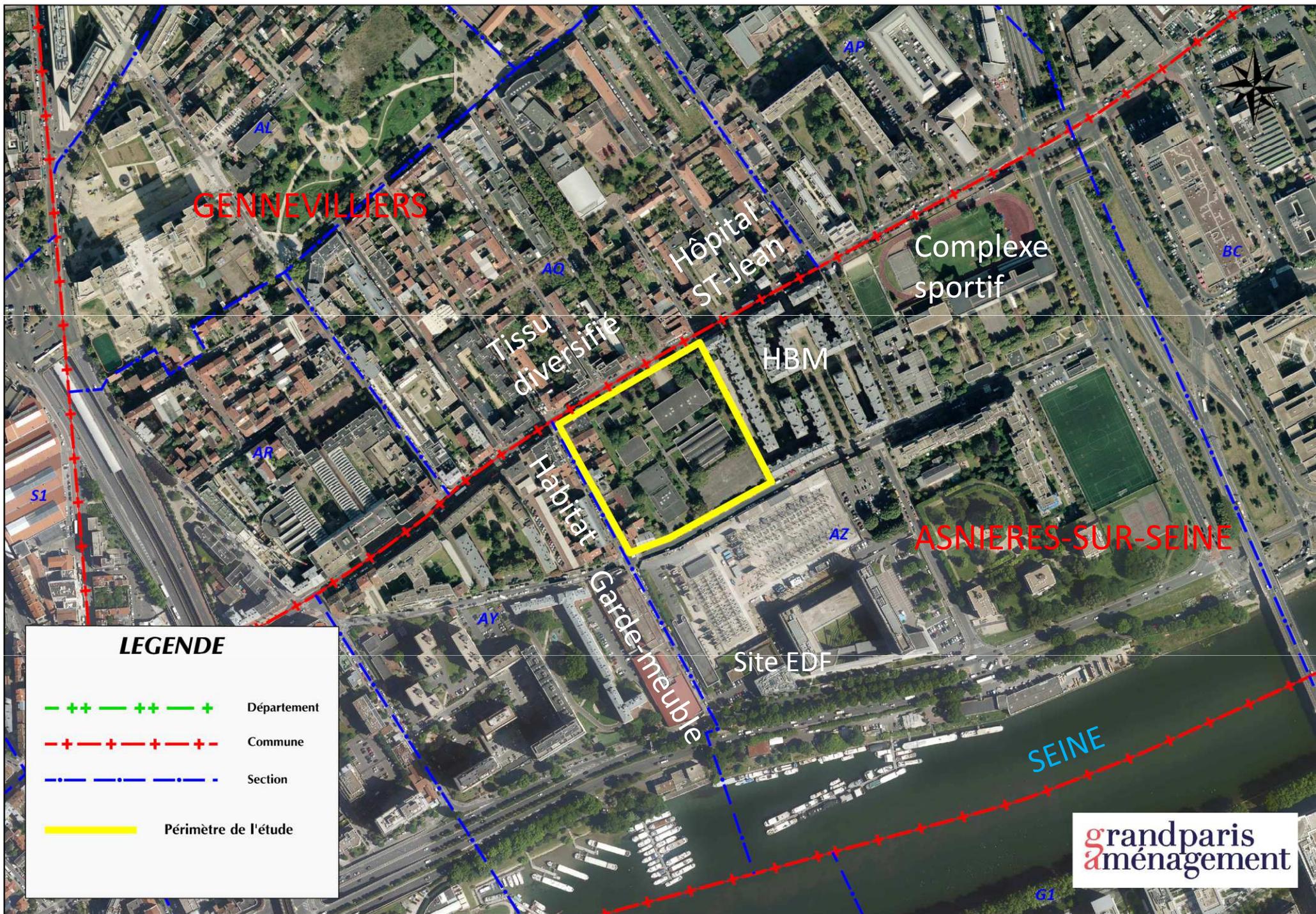


NO	MODIFICATIONS	DATE	Décembre 2015
		ECHELLE	

ETUDE DE FAISABILITE
N° 2
ASNIERES-SUR-SEINE

ATELIER D'ARCHITECTURE JL HESTERS
 30 rue de Londres 75009 Paris
 T : 01 42 90 11 22





ECHELLE : 1 / 3000

Avril 2016 - Orthophoto 2015